

# Rapport d'activité pour l'année 2007

- Page 3 : mot du Président
- Page 5 : 2007 en quelques chiffres et faits
- Page 6 : composition de l'association
- Page 7 : contexte du démarrage
- Page 8 : actions techniques
- Page 9 : animation d'un lieu de référence
- Page 11 : relais des intérêts des collectivités territoriales auprès des instances nationales et européennes
- Page 12 : l'équipe technique
- Page 13 : calendrier des manifestations auxquelles les membres du CEPRI ont participé
- Page 15 : rapport financier 2007

Le premier rapport annuel d'une nouvelle association est toujours un événement important, pour ceux qui ont fait le pari de créer et développer un projet aussi novateur.

2007 révèle que le CEPRI, décidé après deux ans de réflexion et de préfiguration, a atteint et même dépassé en un an, toutes nos espérances.

Les faits sont là : plusieurs associations nationales déjà membres, six conventions signées pour un montant de 385.000 euros, une équipe qui est passée de trois à sept personnes dans l'année, deux documents nationaux produits avec des groupes de travail, deux projets Interreg obtenus pour des collectivités françaises.

Le CEPRI est une réalité supportée par des partenaires qui ont reconnu son utilité et lui ont donné leur confiance.

Je tiens à les remercier chaleureusement, avec une mention particulière pour le Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, l'AMF, l'ADF et l'AF-EPTB, acteurs de la première heure à nos côtés.

## EDITO – Le mot du Président

Notre activité 2007 montre que les collectivités veulent vraiment disposer d'un centre de compétences, d'un lieu de partage d'expériences et d'amélioration des méthodes et outils de travail, dans le domaine de la prévention des inondations et que le CEPRI répond bien à cette attente.

J'en veux pour preuve ce que nous avons produit sur la responsabilité des Maires vis-à-vis des digues ou sur la conduite à tenir en l'absence de PPR. Les Maires et les services rencontrés ont exprimé leur désarroi devant les textes et les responsabilités qui s'amoncellent sans appui technique en contrepartie.

Notre enquête sur les bonnes pratiques des collectivités pour réduire le risque d'inondation, que ce soit à travers les PAPI ou les agenda 21, va dans le même sens : la volonté politique est là, mais comment avancer sur un sujet aussi complexe, lorsque les outils pour intégrer le risque dans nos pratiques manquent encore cruellement ?

.../...

Le CEPRI a aussi prouvé qu'il y avait une attente forte vis-à-vis d'un interlocuteur technique pouvant porter la voix des collectivités territoriales à un niveau national ou européen.

Au niveau national, il a représenté les collectivités dans trois groupes de travail ministériels. Il a participé à l'organisation de plusieurs manifestations nationales, dont un atelier au Congrès de l'AMF et un autre aux entretiens de l'Assurance, et à une mission de retour d'expériences à la Nouvelle Orléans.

Au niveau européen, son expertise a été reconnue et sollicitée pour un groupe technique sur la mise en œuvre de la Directive inondation et pour un jury analysant des actions de recherche. Il a contribué à mettre en relation sept initiatives Interreg avec des collectivités françaises.

Nous nous sommes forgé un bel outil : le défi est maintenant de le faire vivre dans le temps. Le Livre blanc que nous produirons en 2008 va nous ouvrir des perspectives d'actions pour accompagner les collectivités au cœur de la prévention.

Je ne voudrais pas conclure sans parler des chantiers qui nous attendent. Ils sont nombreux et ambitieux. Ils justifient que nous nous mobilisions.



## EDITO – Le mot du Président

La directive européenne sur les inondations est une chance à saisir, pour doter la France de stratégies de réduction du risque d'inondation, qui ne soient pas une simple juxtaposition de nos réglementations. Les PAPI ou les « plans fleuves » sont déjà un premier pas. Il faut aller plus loin, en trouvant la bonne articulation entre les bons porteurs pour créer les plans de gestion et pour discuter de leur contenu avec le public. Le CEPRI veut susciter et accompagner la réflexion sur la transposition dans le droit français de cette Directive.

La réforme du régime CAT-NAT n'est pas achevée : les collectivités y ont été peu associées ce qui n'est pas sain étant donné le rôle central qu'on demande au Maire de jouer. Le CEPRI peut aider à inverser cette tendance fréquente de l'oubli des élus de base.

Des crues généralisées sur nos grands fleuves sont un vrai péril économique pour notre pays : elles peuvent fortement entraver la compétitivité de nos territoires. Aussi devons-nous rester vigilants sur la prise en compte de ce risque par le gouvernement : il a été oublié lors du Grenelle ; il ne doit pas être une portion congrue de l'action du prochain MEEDDAT ; il doit être une priorité de la Présidence française de l'Union.

Eric Doligé,  
Président du CEPRI  
Président du Conseil général du Loiret  
Sénateur

## 2007 en quelques chiffres et faits

- 13 associations nationales ou collectivités territoriales membres,
- 6 conventions signées pour un montant de 385 000 euros (Conseil général du Loiret, IIBRBS, MEDAD, EP Loire, Région Centre, Diren Centre),
- une matinée d'échanges techniques réunissant 90 personnes au Palais du Luxembourg, sur le thème de la responsabilité des élus vis-à-vis des digues de protection contre les inondations,
- une participation à 3 groupes de travail nationaux ou 3 groupes de travail locaux,
- deux documents de référence élaborés à un niveau national, l'un sur l'action du Maire vis-à-vis de l'urbanisation en l'absence de PPR et l'autre sur la responsabilité des Maires sur la commune desquels se trouve une digue de protection contre les inondations (publication prévue en mars 2008),
- une mission de retour d'expériences à la Nouvelle Orléans, ayant conduit à produire un rapport,
- une analyse des conditions de réussite des démarches de réduction de la vulnérabilité des entreprises,
- une quinzaine d'articles de journaux dans la presse nationale et locale, en particulier sur la directive européenne sur les inondations,
- deux fiches juridiques diffusées à nos membres,
- une collaboration avec 7 groupes de partenaires européens cherchant à établir des coopérations Interreg sur l'inondation et la contribution à la sélection de 2 d'entre eux pour la période 2007-2013, associant cinq collectivités françaises,
- une enquête sur les bonnes pratiques des PAPI (plan d'action pour la prévention des inondations) en matière de réduction de la vulnérabilité.

Ces chiffres ne reflètent pas le travail de fond réalisé auprès des associations nationales d'élus, des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) et des Programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) pour faire connaître le CEPRI, initier des contacts voire des débuts de collaboration et préparer l'avenir. Les débuts sont réellement prometteurs mais il s'agit maintenant d'élargir le cercle de ceux qui connaissent le CEPRI et collaborent avec lui.



## Conseil d'Administration en 2007:

Président : M. Eric Doligé, Président du CG 45, Sénateur,  
Vice-président: M. Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise Aisne,  
1<sup>er</sup> Maire adjoint de Pontoise, Conseiller Général du Val d'Oise,  
Vice-Président : M. Yves Dauge, Maire adjoint de Chinon, Sénateur,  
Trésorier : M. Charles-Eric Lemaignan, Président de l'Agglo Orléans Val-de-Loire,  
Secrétaire : M. Yves Dupont, Adjoint au Maire d'Orléans.  
Administrateurs:  
M. Joël Pélicot, Vice-président du CG 37,  
M. Jean Germain, Président de l'EP Loire,  
M. Vanik Berberian, Maire de Gargilesse Dampierre, Président de l'AMR 36.

## Autres membres :

Assemblée des Départements de France,  
Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe,  
Région Centre,  
Agglomération de Nevers,  
Mission des sociétés d'assurance pour la connaissance des risques naturels.

## Vie de l'association:

Une Assemblée générale constitutive  
le 4 décembre 2006.

Un Conseil d'Administration  
le 4 décembre 2006.

Un Conseil d'Administration  
le 22 mars 2007.

Un Bureau  
le 26 novembre 2007.

Une Assemblée générale ordinaire  
le 20 décembre 2007.

Un Conseil d'Administration  
le 20 décembre 2007.

## Contexte du démarrage

13 membres  
et un budget équilibré

En un an d'existence, le CEPRI est fort de 13 membres : cinq associations nationales d'élus, sept collectivités territoriales ou établissements publics de collectivités et le groupement technique de la profession des assurances, dédié à la connaissance et à la prévention des risques naturels (Mission Risques Naturels, MRN) . Il a signé six conventions pour un montant total de 385 000 euros.

A travers les conventions signées à ce jour et celles en cours de négociation ou de signature, le CEPRI a disposé pour 2007 d'un budget en équilibre.

Le budget prévisionnel pour 2008 est en augmentation de 20% et atteint 500.000 euros.

L'enjeu est d'ouvrir la collaboration à d'autres membres.

Se faire connaître et reconnaître

Durant cette période, se faire connaître et mettre en place les premiers partenariats étaient une priorité coûteuse en temps de travail mais vraiment importante pour asseoir une renommée. La matinée d'information au Sénat, le 22 mars 2007 a porté des fruits visibles, en particulier auprès des Ministères et des médias.

Le CEPRI a aussi été présent dans plusieurs autres manifestations nationales ou européennes: atelier au Congrès du Centenaire de l'AMF, atelier présidé par Eric Doligé aux entretiens de l'assurance, intervention aux journées de l'AFEPTB.

Les appels à candidatures pour les coopérations Interreg ont été un moment fort pour se faire connaître aussi bien des partenaires européens que de nos membres potentiels français. Sept équipes de partenaires européens ont sollicité le CEPRI pour les aider à trouver des interlocuteurs en France. Des collaborations fructueuses se mettent en place.

Une équipe  
passant de deux à sept personnes

Le CEPRI a commencé l'année 2007 avec les trois personnes qui conduisaient l'achèvement de la phase de préfiguration avec l'appui de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil Général du Loiret.

Fin 2007, il compte trois chargés de mission, deux chargés de projets, un directeur et une assistante, soit sept personnes.

Fort de cette équipe, le CEPRI couvre les compétences suivantes : aspects réglementaires à la charge des collectivités, volet non réglementaire de la prévention, aspect juridique et organisationnel, gouvernance et maîtrise d'ouvrage, vulnérabilité des personnes, des biens, des activités, des équipements et des territoires, stratégie globale de prévention des risques, communication, information, et formation.

## Actions techniques

Recenser les enjeux exposés à l'inondation et les dommages induits par l'inondation est un élément fondamental qui intéresse de nombreux EPTB et quasiment tous les PAPI. Le CEPRI accompagne l'Institution inter-départementale des barrages-réservoirs des Bassins de la Seine (IIBRBS) dans sa réflexion sur la réactualisation de l'étude réalisée en 1998 à cet effet. Les réflexions sont conduites en échange avec les EPTB Loire et Charente et ponctuellement avec d'autres collectivités et PAPI.

Analyser l'expérience de la Nouvelle Orléans.

Sollicité pour participer à une mission de retour d'expériences, le CEPRI a analysé la situation et produit un rapport sur la question de la résilience des territoires de grande ampleur touchés par une inondation généralisée.

Concevoir et animer un programme de réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation dans une collectivité, que ce soit au niveau d'une région, d'un département, de plusieurs communes ou d'une ville. Le Conseil général du Loiret, la Région Centre, l'IIBRBS et l'EP Loire sont les terrains où le CEPRI a pu développer sa réflexion en tenant compte de la spécificité et de l'échelle de chacun de ces territoires. Le plan Loire et le plan Seine sont fortement concernés par cette question, qui a été présentée à la commission Environnement de l'Association des Départements de France (ADF).

Etudier la place de l'inondation dans les Agendas 21.

Le CEPRI a fait un bilan sur ce point, en collaboration avec plusieurs collectivités investies dans ces démarches.

Proposer une politique hiérarchisée pour la prévention des inondations. Le travail a progressé via les conventions avec la Région Centre, le Conseil général 45 et l'IIBRBS. Il s'est appuyé sur l'expérience des chargés de mission en poste. D'autres EPTB (Oise-Aisne, EPAMA, Territoire Rhône, Charente, Saone-Doubs) sont aussi des interlocuteurs qui permettent au CEPRI de tenir compte de la spécificité des différents territoires exposés.

Réfléchir sur les dispositifs de réduction de la vulnérabilité de l'habitat, de l'habitant et sur la démarche de concertation avec les riverains.

Le CEPRI accompagne des démarches novatrices et fait progresser la connaissance sur la question, avec plusieurs de ses partenaires (Etablissement public Loire, Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques (DPPR) du Ministère de l'Ecologie, Agglo Orléans-Val de Loire).



## Animation d'un lieu de référence : information et échanges techniques

La responsabilité des maires et l'action des collectivités territoriales pour prévenir les ruptures de digues a été un dossier phare de cette année. Après une phase bibliographique, l'action a été lancée par une matinée technique d'information au Sénat qui a permis un premier exposé de la réflexion conduite. Des enquêtes de terrain ont récolté l'information nécessaire à la réflexion d'un groupe de travail qui s'est réuni à quatre reprises dans l'année. Ce groupe a réagi au message de sensibilisation à destination des élus que le CEPRI a tiré des enquêtes de terrain.

La validation finale est attendue début 2008 et le document sera publié en mars 2008.

Les enquêtes de terrain et l'analyse de la base de données nationales sur les digues ont conduit le CEPRI à proposer à ses membres d'approfondir la réflexion sur la maîtrise d'ouvrage sur les digues en 2008.

L'évaluation de la pertinence socio-économique des projets a été un thème prioritaire du CEPRI, qui a pour mission de constituer progressivement une compétence en matière d'aide à la décision. Après avoir participé à un groupe de réflexion du MEDAD sur l'élaboration d'un outil d'analyse coût/bénéfice des politiques de prévention du risque d'inondation, le CEPRI a élaboré un programme de travail sur ce thème pour 2008 – 2009, qui a été retenu par plusieurs partenaires et se mettra en place à partir de février 2008.

La prise en compte du risque d'inondation dans les documents et autorisations d'urbanisme, en l'absence de PPRI a été un deuxième projet phare de 2007. Une analyse juridique, un recensement d'expériences intéressantes ainsi que des enquêtes sur le terrain avec des Maires ont été réalisés. Un guide concis à destination des communes a été rédigé par le CEPRI. Le Ministère en charge de l'urbanisme achève de le valider début 2008. Il sera diffusé dans le courant du premier semestre 2008.

Le diagnostic de vulnérabilité des entreprises est également inscrit au programme du CEPRI qui s'est investi pour prendre le relais de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et ainsi mener cette initiative à son terme.

Le pôle juridique du CEPRI renforce les autres activités du Centre, en particulier sur les problématiques de digues et d'urbanisme sans PPR.

Deux notes juridiques ont vu le jour et ont été diffusées à ses membres. Une réflexion s'engage sur le régime d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles et sur la directive européenne inondation pour anticiper les évolutions à venir en la matière. Ce pôle échange avec un réseau de juristes dont il recense les compétences et les savoir-faire.

Un réseau de journalistes référents a été constitué lors de l'Assemblée générale constitutive puis de la matinée d'information sur la prévention de rupture des digues. Le CEPRI l'entretient par la diffusion d'informations ciblées.

Une plaquette d'information sur l'activité du CEPRI et la refonte du site Internet ont mobilisé le CEPRI en 2007. La plaquette a vu le jour durant l'été, en français et en anglais ; le site Internet régulièrement mis à jour a fait l'objet d'une réflexion sur sa refonte complète: une prestation de service est prévue courant 2008.

Le CEPRI s'est inscrit dans des réseaux techniques existants pour faire connaître sa spécificité et sa haute technicité sur la prévention des inondations. Il a participé à plusieurs manifestations des réseaux suivants : Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN), réseau CARM (risk managers), réseau PRIMO France (Directeurs généraux de collectivités risk manager), réseau risques-Idéal, Association des Maires d'Ile de France.

## Animation d'un lieu de référence : information et échanges techniques

Un état des lieux de toutes les formations continues existantes sur la prévention du risque inondation a été initié.

L'AFPCN est un partenaire privilégié du CEPRI : Yves Dauge, président de l'AFPCN, est vice-président du CEPRI ; le directeur du CEPRI siège au Conseil d'Administration de l'AFPCN et participe aux groupes de travail « International » et « entreprises ». C'est avec l'AFPCN que le CEPRI a milité auprès du MEDAD pour faire prendre en compte les risques d'inondation dans le Grenelle de l'Environnement.

Des liens privilégiés avec d'autres réseaux de compétences similaires, liens qui demandent à être entretenus régulièrement et élargis à d'autres partenaires ont déjà été tissés avec l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMA), l'INERIS (risque industriels), la Seine en Partage, la mission des sociétés d'assurance pour la connaissance des risques naturels.

Intervention dans un nombre limité mais bien ciblé de manifestations européennes, nationales ou locales. 5.000ème Plan de Prévention des Risques (PPR) organisé par le Ministère de l'Ecologie, PPR technologique organisé par ASTEE, présentation des nouveaux PAPI organisée par le Ministère de l'Ecologie avec intervention du Président du CEPRI, quel avenir pour la Région Ile de France organisé par l'Association des Maires d'Ile de France (AMIF), clôture du projet Interreg Armonia à Milan (avec présentation du CEPRI), atelier au congrès du Centenaire de l'AMF, colloque de la Société Française du Droit de l'Environnement, les scènes locales du risque avec l'Université de Lille, journées nationales de l'AF-EPTB, atelier sur la prévention des catastrophes naturelles animé par le Président du CEPRI aux Entretiens de l'Assurance.

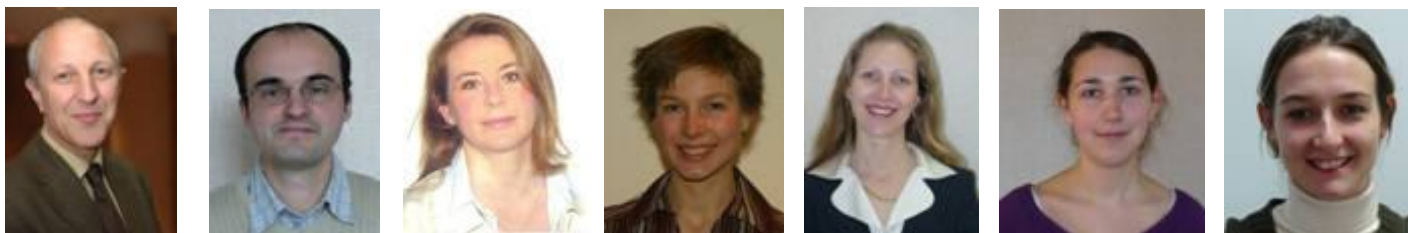
Participation au lancement des programmes Interreg 2007-2013 (programme de coopération européenne), et appui de collectivités françaises pour entrer dans des projets Interreg. Le CEPRI a analysé les priorités des programmes proposés ; il a identifié et pris contact avec sept coalitions de partenaires identifiés cherchant des partenaires français ; il s'est rendu à plusieurs bourses d'échanges. Il a ainsi pu proposer à 5 collectivités françaises de rentrer dans des projets européens. Ceux-ci ont été validés début 2008, abondant le budget de ces collectivités de crédits européens, et leur permettant de bénéficier de l'expérience de partenaires européens.

## Relais des intérêts des collectivités territoriales auprès des instances nationales et européennes

Contribution régulière à des groupes de travail productifs : le groupe européen sur les démarches techniques de cartographie à mettre en œuvre dans le cadre de la future directive inondation (EXCIMAP) ; le groupe national français sur l'amélioration de la démarche de concertation dans le cadre des PPR qui a élaboré quatre documents pour guider le travail ; un groupe national pour élaborer une méthode d'évaluation coût-bénéfice des programmes de prévention des inondations où la présence du CEPRI a permis l'adhésion de trois représentants des EPTB ; un groupe de réflexion sur les sujets à faire étudier par les équipes de recherche, concernant la prévention des inondations, groupe où le CEPRI anime un sous-groupe et a mobilisé quinze collectivités ou EPTB volontaires. Ces participations sont réellement l'occasion de faire prendre en compte la spécificité des collectivités territoriales dans l'élaboration de documents concrets de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des inondations.

Sollicitation pour évaluer un projet européen de recherche en cours mais également des projets proposés en réponse au premier appel lancé en 2007.

La vulnérabilité à l'inondation est une compétence rare pour la Commission Européenne, ce qui a conduit le CEPRI à être très présent sur ce thème



## Membres de l'équipe :

5 membres permanents:

- ü Nicolas-Gérard Camphuis (dès la création), Directeur
- ü Nicolas Bauduceau (dès la création), Chargé de mission enjeux, vulnérabilité et dommages
- ü Stéphanie Bidault (en poste depuis le 1<sup>er</sup> février 2007), Chargée de mission juriste et communication
- ü Emilie Ledein (dès la création), Chargée de mission réglementation, financements et projets européens
- ü Cécile Billard (en poste depuis le 12 mars 2007), assistante de direction bilingue anglais

2 stagiaires ayant prolongé leur présence au CEPRI par un contrat :

- ü Hélène Béraud, stagiaire puis chargée de projets à partir d'octobre 2007: Expériences réussies des collectivités locales porteuses de PAPI (Programmes d'action de prévention des risques d'inondation) dans la mise en œuvre d'actions de réduction de la vulnérabilité
- ü Marie-Anne Mougel, Stagiaire puis chargée de projets à partir de novembre 2007: responsabilité des Maires et constitution de maîtrises d'ouvrage par les collectivités territoriales en matière d'entretien des digues de protection contre les inondations

2 stagiaires :

- ü Edith Grall : Analyse du degré d'intégration de la prévention du risque d'inondation dans les démarches territoriales de développement durable (Agenda 21)
- ü Sophie de Villemandy : Recensement des actions de prévention des inondations conduites dans les agglomérations et communautés de communes

1 contrat à durée déterminée:

- ü David Sujin: archivage et indexation de la documentation

## Principales manifestations ayant associé le CEPRI

### janvier

16 janvier  
Colloque AFITE  
Risque industriel et urbanisme  
Paris

### février

15 février  
Colloque sur les inondations  
Paris

27 février  
Séminaire ADF sur la place  
des Départements dans les projets Interreg  
Paris

### mars

5 et 6 mars  
Forum de partenaires Interreg NWE  
Lille  
Mission REX à la Nouvelle Orléans

7 mars  
Colloque AFPCN - MEDAD  
Analyse coût bénéfice - Paris

27 mars  
AMIF (Groupe de travail  
sur les risques) - Paris

29 mars  
Réseau Idéal (PCS mode d'emploi)  
Paris

### avril

4 avril  
Colloque AMIF  
atelier sur le SDRIF  
Vincennes

### mai

10 mai  
Intervention à une matinée  
du CARM présentant le REX  
sur la Nouvelle Orléans  
- Paris

11 mai  
Assemblée générale de l'AREAS  
Yvetot

### juin

12-13 juin  
Conférence de clôture du projet  
interreg FLAPP  
Saragosse (Espagne)

19 juin  
Colloque sur la sécurité civile  
Bricy (45)

27 juin  
Réseau Idéal (Formation et  
Sensibilisation des élus)  
Paris

L'orange indique les réunions où  
le CEPRI était invité à intervenir

Calendrier des manifestations  
Auxquelles les membres du CEPRI  
ont participé

juillet

2 au 5 juillet  
Evaluation des projets de recherche  
Commission européenne  
Bruxelles

octobre

3 octobre  
Formation continue CNPP  
Paris

16 octobre  
Journée nationale PAPI - Paris

17 octobre  
4° Ateliers Développement durable -  
Bordeaux

24 octobre  
Colloque Analyse coût bénéfice – ISFD  
Paris

26 octobre  
Les scènes locales du risque  
Lille

août

novembre

6 novembre  
CCI du Loiret (être entrepreneur en zone  
inondable - Orléans

8 novembre  
Colloque national de la Société Française  
pour le droit de l'environnement  
Biarritz

21 novembre  
Atelier Risque inondation  
Congrès AMF - Paris

septembre

13 septembre  
Variations urbaines – les villes,  
acteurs de terrain - Paris

20 septembre  
Matinée d'information risque  
inondation - SwissRe - Paris

20 septembre  
Projet Interreg - Lisbonne

décembre

6-7 décembre  
journées nationales AF-ETPB  
La Grande Motte

11 décembre  
Entretiens de l'Assurance  
Atelier « Prévention des  
Catastrophes Naturelles »  
Paris

19 décembre  
Atelier réduction de la  
vulnérabilité – Réseau Idéal  
organisé par le CEPRI  
Paris

## Rapport financier 2007

Le budget de fonctionnement du CEPRI a été arrêté à un montant de 345.000 euros pour 2007, soit 334.000 euros de subventions versées par des collectivités et par le MEDAD au titre du support aux initiatives de travail proposées par le CEPRI et 11.000 euros de cotisations et autres ressources (indemnités d'intervention).

Le CEPRI a de plus bénéficié de contributions en nature relativement importantes à l'occasion de son démarrage : hébergement à titre gracieux par le CG 45, mise à disposition gracieuse d'un directeur pendant six mois par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 216.000 euros pour l'année 2007, dont 168 000 euros uniquement pour les salaires.

L'exercice 2007 présente un solde positif estimé à 66.000 euros. Il s'explique par les délais avec lesquels plusieurs partenaires ont mis en place leur participation au budget 2007. Ce solde sera en grande partie reporté afin de conduire en 2008 les actions que ces contributions financent.

Contributions	Montants prévus (en K€)	Montants versés au 31/12/07 (en K€)	Dépenses	Montant en K€
Cotisations	11	11	Salaires	168
CG 45	180	180	Déplacements	12
MEDAD	58	40.6	Prestations	32.4
EP Loire	50	-	Documentation	2.4
IIBRBS (Seine)	25	20	Autres	1.9
Diren Centre	21	21	Sous Total	216.7
Autres ressources		10	Solde Exploitable	65.9
TOTAL	345	282.60	TOTAL	282.60